

DECRET N° 2006-076 DU 02 MARS 2006

Portant nomination de Monsieur Gilles
SODONON en qualité de Substitut
Général à la Cour d'Appel de Parakou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Hommes ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 février 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er}: Monsieur Gilles SODONON est nommé Substitut Général à la Cour d'Appel de Parakou.